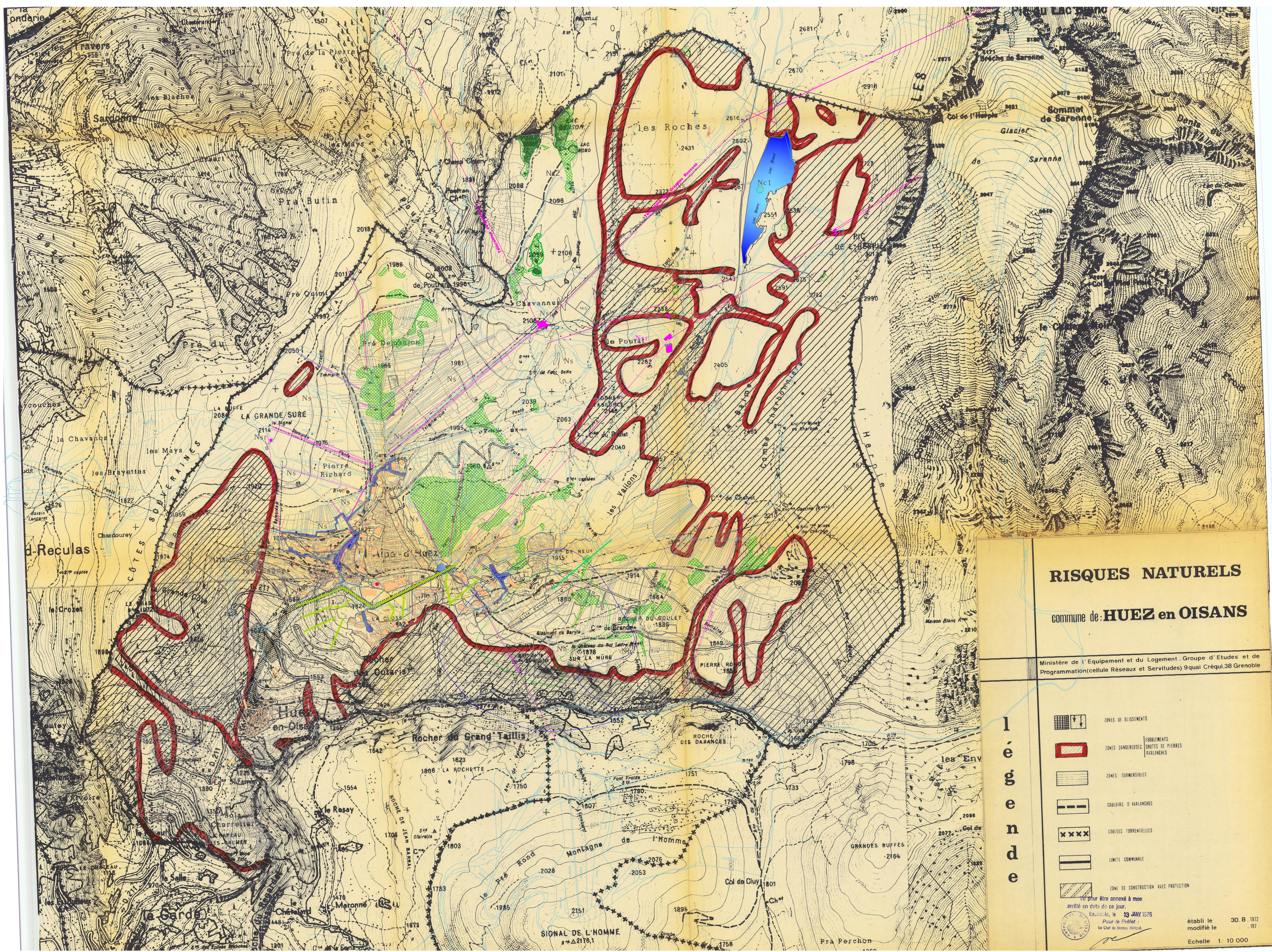




RISQUES NATURELS

commune de **HUEZ** en OISANS

Ministère de l'Équipement et du Logement - Groupe d'Etudes et de Programmation (cellule Réseaux et Servitudes) 9 quai Créqui 38 Grenoble

l
é
g
e
n
d
e

- ZONES DE GLISSEMENTS
- ZONES DANGEREUSES
- ZONES SUBMERSIBLES
- COULOIRS D'AVALANCHES
- COULÉES TORRENTIELLES
- LIMITE COMMUNALE
- ZONE DE CONSTRUCTION AVEC PROTECTION

pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 13 JANV 1976
Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau (M. H. H.)

établi le 30.8.1972
modifié le 197
Echelle 1/10 000